

Règlement du jeu

« Et si on commençait à jouer ? »

**JOA GROUPE
34 quai Charles de Gaulle 69006 LYON
Pour le compte du CASINO JOA DE SAUMUR
13 quai Carnot,
49400 Saumur**

Du 26 février 2026 au 25 mars 2026

Article 1 : Société organisatrice

La SAS JOAGroupe Holding, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 34 quai Charles de Gaulle 69006 LYON, immatriculée sous le numéro 483 883 880 RCS Lyon, organise, pour le compte du Casino JOA de SAUMUR, un jeu gratuit sans obligation d'achat du 26/02/2026 à 00h00 au 25/03/2026 à 23h59, intitulé « Et si on commençait à jouer ? ». L'organisation se réserve le droit d'arrêter son jeu plus tôt si tous les cadeaux ont été remportés.

L'opération se compose en 1 temps avec un instant-gagnant en ligne tout au long de la période de jeu. Les lots sont à utiliser dans le casino JOA de Saumur du 26/03/2026 au 26/04/2026

Article 2 : Annonce du jeu

Ce jeu est annoncé par :

- Un lien sur une page web hébergée sur joa.fr accessible via une pub en ligne diffusée jusqu'au 11/03/2026
- Sur la page réseaux sociaux du Casino JOA de Saumur jusqu'au 25/03/2026

Les images utilisées sur les supports d'annonce du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité du Casino ou de ses prestataires.

Article 3 : Participation

La participation au Jeu est gratuite sans obligation d'achat, ouverte à toute personne ayant participé durant les dates de l'opération. Les participants ne doivent pas faire l'objet d'une interdiction de fréquenter les salles de jeux.

Une seule participation est autorisée par personne durant la durée du jeu. Si la personne participe plusieurs fois avec différents e-mails l'organisation se laisse le droit d'invalider tous les gains de la personne. **Si l'adresse email renseignée est erronée, le client ne pourra recevoir son gain par e-mail, aucun gain ne sera versé. La création d'une carte club est exigée pour recevoir le gain. C'est une carte gratuite créée rapidement à l'accueil du casino avec une pièce d'identité en cours de validité.**

La participation est interdite au personnel du Casino organisateur, ainsi qu'à toute personne ayant des intérêts dans l'exploitation de celui-ci ou du groupe auquel il appartient.

Article 4 : lots à gagner

Voici les différents lots à remporter pour le jeu instant gagnant
Jeu 100% gagnant, un cadeau par participant

- 700 packs de goodies JOA
- 300 boissons offertes d'une valeur de 5€
- 140 pack « Deux plats du jour » d'une valeur de 30€
- 140 planches à partager d'une valeur de 15€
- 140 JOABOX joueuse soit 10€ de jetons + une boisson d'une valeur de 5€
- 1 visite exclusive du casino pour 2 avant son ouverture au public

Ces lots sont à récupérer du 26/03/2026 au 24/04/2026

Les lots remis aux gagnants ne peuvent donner lieu de leur part à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent totale ou partielle ; ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Pour l'ensemble des lots, le Casino organisateur se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée.

Ces tickets jeux seront utilisables pour jouer aux Machines à Sous, aux Roulettes Anglaises Electroniques et aux machines de Black Jack Electronique du Casino, valables du 26/03/2026 au 24/04/2026 dans le casino JOA de Saumur.

Article 5 : modalités de participation

5.1 Période de jeu

Le jeu se déroule maximum du 26 février 2026 à compter de 00h, jusqu'à 22h59 le 25 mars 2026. Le casino JOA de Saumur se laisse le droit d'arrêter le jeu plus tôt.

5.2 Principe du jeu

Le participant doit compléter le formulaire de participation pour déclencher l'instant-gagnant sur le mini-site de jeu en ligne (<https://jeu.joa.fr/minijeunoel/>). Le client doit cliquer pour lancer la roue. Il gagne le lot inscrit.

Le gain s'affiche et un email de confirmation correspondant à la dotation est envoyé.

Pour récupérer son gain le client doit impérativement se présenter avec l'email reçu par e-mail au Casino JOA de Saumur avant le 26 avril 2026.

5.3 Désignation du gagnant

Pour la première partie du jeu, l'instant-gagnant, les gagnants auront un email indiquant le gain. Ils sont distribués de façon aléatoire durant la période de jeu sauf pour la visite exclusive qui sera distribuée dans les premiers jours pour avoir le temps d'organiser la visite avant l'ouverture.

5. 4 Modalités de participation

Pour participer au jeu, un certain nombre de conditions cumulatives sont requises :

- Le client rempli correctement son e-mail pour recevoir un récapitulatif de son gain.
- Chaque gagnant se verra offrir l'item sélectionné et mis en jeu par l'organisateur
- Est limité à une participation par personne sur toute la durée du concours

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quel qu'en soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS RECUEILLIES ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En acceptant le lot, le participant est informé que ses données personnelles (nom, prénoms, civilité, date de naissance, numéro de téléphone, adresse postale, adresse email), peuvent faire l'objet de collecte, d'utilisation et de conservation par le Casino et par toute autre entité du Groupe JOA ; responsables conjoints desdits traitements.

JOA traite les données personnelles de chaque gagnant nécessaires à sa participation et à l'attribution des gains, ainsi qu'aux fins légitimes suivantes :

- o assurer le programme de fidélité ;
- o l'envoi d'offres commerciales et promotionnelles ;
- o le développement de nouveaux jeux et offres de paris ;
- o la promotion, la publicité et le marketing, en ce compris le profilage, la réalisation d'enquêtes de satisfaction, d'études statistiques, d'analyses tendanciennes et d'études de marché, de publications du prénom sur

- l'ensemble de ses supports digitaux (en interne du Casino et sur les pages des réseaux sociaux du Casino) ;
- o à des fins d'information ou de protection du participant et de prévention de la dépendance et des risques liés au jeu.

Pendant toute la durée du Jeu - ainsi que pendant la période la plus longue au titre des périodes de conservation suivantes : (i) la période nécessaire au programme de fidélité ; (ii) trois (3) ans après toute inactivité de la part du participant auprès des services proposés par le Casino et/ou par JOA ; (iii) toute période imposée par la loi, et notamment en matière d'archivage ; (iv) la fin de période de prescription applicable à la suite d'un litige pouvant survenir dans le cadre du Jeu - JOA conserve ses données à caractère personnel dans un registre informatisé, contrôlé et demeurant à tout moment sous la responsabilité de JOA, contenant toutes les informations relatives au type de données traitées, aux personnes concernées par le traitement des données, aux destinataires éventuels auxquels ces données sont, le cas échéant, communiquées, à quelles fins les données sont traitées ainsi que la durée de conservation des données et une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en place.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le participant bénéficie également d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, de limitation du traitement, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition dans les limites de la réglementation en vigueur, et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Pour ce faire, le participant est invité à contacter JOA, soit :

- par écrit, à l'adresse suivante : JOA – Service Juridique – DPO, Cité Internationale, 34 quai Charles de Gaulle, Lyon (69006) ;
- par email : dpo@joa.fr.

La demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité. Dans son écrit, le participant indique les données personnelles qu'il souhaiterait corriger, mettre à jour, rectifier ou supprimer. Le participant a également la possibilité de corriger, mettre à jour et rectifier les données personnelles le concernant directement sur son compte client. Il peut également supprimer les données personnelles qui ne présentent pas un caractère obligatoire directement depuis son compte client. Les demandes de suppression de données personnelles seront soumises aux obligations qui sont imposées au Casino et plus généralement au Groupe JOA par la législation, notamment en matière de conservation et d'archivage des documents.

ARTICLE 7 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Les personnes participantes autorisent le Casino, et plus généralement le Groupe JOA, à reproduire, publier, utiliser notamment à des fins commerciales, exposer et diffuser au public ainsi qu'à déposer en copyright, des photographies ou films/reportages la/le représentant en partie ou entièrement, au cours du Jeu. Cette autorisation est valable sur tout type de support photographique, vidéographique, phonographique, audiovisuel ou électronique [1] et ce pour le territoire français, pour toute la durée du Jeu et ceci sans contrepartie financière.

Cette autorisation comprend le droit de transformer, d'adapter, de modifier ou d'utiliser une ou plusieurs parties des photographies, dès lors que ces opérations n'ont pas pour conséquence de porter atteinte à l'intégrité de la personne.

Le participant certifie par la présente qu'il est investi de ses droits personnels, et qu'il reconnaît expressément n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image, sa voix, voire de son nom et prénom.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité du Casino ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté et/ou reporté, ou annulé ;
- si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, l'un des événements du Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues.

Le Casino se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu.

Le Casino se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation au Jeu, et de reporter toute date annoncée. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications, à ce règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne :

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ;

L'acceptation que tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la direction du Casino.

ARTICLE 10 : MEDIATION

Pour toute réclamation ou contestation, le participant devra adresser sa demande par courrier au Casino, à l'adresse figurant à l'article 1 du présent règlement.

A défaut de réponse satisfaisante du Casino dans un délai de 60 jours, le participant pourra saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ARTICLE 11 : DISPONIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur le site web du jeu.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DEPENDANCE, ISOLEMENT...

APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXE)

09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXE)

